



Compte-rendu du Conseil Communautaire du
30 avril 2014
à 14h30 à Ardes-sur-Couze

Réf : BV / AD / 2014 - 005

Titulaires / Suppléants

Nom et prénom	Commune	Présents
Emmanuel CORREIA	Anzat-le-Luguet	Pouvoir à Eric Charroin
Eric CHARROIN	Anzat-le-Luguet	X
Patrick PELISSIER	Apchat	X
Françoise PELISSIER	Apchat	X
Bernard VEISSIERE	Ardes-sur-Couze	X
Guillaume ROUSSET	Ardes-sur-Couze	X
Marie Thérèse BALME DU GARAY	Ardes-sur-Couze	X
Jacques THERME	Ardes-sur-Couze	X
Daniel MICHALON	Ardes-sur-Couze	X
Pascale BRUN	Augnat	X
Cyril PORTEFAIX	Augnat	X
Guy FRADIN	Chassagne	X
<i>Alain MAISONNEUVE (suppléant)</i>	<i>Chassagne</i>	<i>Présent sans voix délibérative</i>
Jacques MOREL	Dauzat-sur-Vodable	X
<i>Laurent FRADIN (suppléant)</i>	<i>Dauzat-sur-Vodable</i>	<i>Absent</i>
Pascal MERCIER	La Chapelle Marcousse	X
<i>Patrick PICHON (suppléant)</i>	<i>La Chapelle Marcousse</i>	<i>Absent</i>
Jocelyne MANSANA-ROCHE	La Godivelle	X
<i>Véronique TIXIER</i>	<i>La Godivelle</i>	<i>Absente</i>
Sylvianne ANGLARET	Madriat	Pouvoir à Christian Maerten
Christian MAERTEN	Madriat	X
Jean-François GOUEZEC	Mazoirs	X
Frédéric CHABRILLAT	Mazoirs	X
Jean-Louis LENEGRE	Rentières	X
Jean-Claude BRUN	Rentières	X
Roger ROCHE	Roche-Charles-Lameyrand	Absent
<i>Jean VERDIER (suppléant)</i>	<i>Roche-Charles-Lameyrand</i>	<i>Absent</i>
Guy GELLY	Saint Alyre es Montagne	X
Guy GOYON	Saint Alyre es Montagne	X
Robert CHAZALON	Saint Hérent	X
Hélène BERGOUGNOUX	Saint Hérent	Absente
Pierre COUPELON	Ternant les Eaux	Pouvoir à Didier Roubertou
<i>Didier ROUBERTOU (suppléant)</i>	<i>Ternant les Eaux</i>	<i>X</i>

Assistait en outre à la réunion :

Alexandre Duboc, directeur d'Ardes Communauté
Véronique Foury, responsable administrative

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 5 mars 2014
- Approbation du compte-rendu du 16 avril 2014
- Affectation des résultats
- Vote des tarifs

- Refacturation aux communes
- Comptes de gestion, comptes administratifs, budget primitif
- Avenant à la convention avec VPTI
- Avenant au contrat de concession avec Weya
- Partenariat avec Eolfi
- Questions diverses

L'an deux mil quatorze, le 30 avril à 14h30, les membres du Conseil Communautaire d'Ardes Communauté se sont réunis à Ardes-sur-Couze, sur convocation du Président, Bernard Veissière, en date du 22 avril 2014.

Avec 23 présents avec voix délibérative (1 suppléant présent sans voix délibérative), et 2 pouvoirs, sur 27 conseillers communautaires et 6 conseillers communautaires suppléants, le quorum est atteint.

Christian Maerten est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 5 mars

Après lecture du compte rendu et personne n'ayant de remarques à formuler, le compte rendu du conseil communautaire du 5 mars 2014 est adopté à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 16 avril

Après lecture du compte rendu et personne n'ayant de remarques à formuler, le compte rendu du conseil communautaire du 16 avril 2014 est adopté à l'unanimité. Monsieur Gouezec présente ses excuses à l'assemblée pour son absence lors de la séance précédente.

Le Président indique ensuite que le tableau des commissions d'Ardes Communauté a été joint au dossier et rappelle que les commissions intercommunales peuvent désormais être ouvertes aux élus municipaux. Il est décidé que les réunions de commissions pourraient tourner sur les différentes communes et que le conseil communautaire aura lieu à Ardes-sur-Couze, comme à l'habitude. Il donne ensuite les dates des commissions : le lundi 19 mai à 14h pour la commission « Dynamiques économiques » (à la mairie de Rentières) et le mercredi 21 mai à 14h pour la commission « Services et vie locale » (à la salle de la maison de santé d'Ardes Communauté).

Le Président entame ensuite l'ordre du jour de la séance.

En introduction, il rappelle les éléments qui doivent être étudiés :

Soit 5 comptes administratifs et 5 budgets primitifs :

- Budget Principal
- Budget annexe « Ordures ménagères »
- Budget annexe « Centre Touristique »
- Budget annexe « Presse »
- Budget annexe « Carburants »

Et le compte administratif 2013 du budget annexe SPANC (cloturé).

Il dresse ensuite un rapide historique de l'évolution d'Ardes Communauté et rappelle qu'en 10 ans, Ardes Communauté s'est particulièrement renforcée au bénéfice de son territoire (Enfance-jeunesse, déneigement, Maison de Pays et réseau lecture, Gestion des déchets, Social, Soins infirmiers, services agricoles, Maison de santé, carburant, etc).

Ce Projet de Territoire a préparé l'avenir par 2 projets structurants (Centre touristique, Parc éolien). Les recettes issues de la vente du projet éolien puis la TP afférente devaient permettre de financer l'ensemble des services nouveaux (absorption du déficit structurel) sans réduire la compensation versée aux communes et sans instaurer de taxe additionnelle sur les ménages.

Or, la réforme de la TP appliquée au 1^{er} janvier 2010 a montré l'absence des ressources fiscales nouvelles issue des éoliennes. En effet, l'état a garanti les recettes à la même hauteur que l'année précédente qu'il y ait eu des disparitions et des créations d'entreprises. Ardes Communauté n'a donc pas bénéficié de l'augmentation de TP qu'aurait dû créer l'arrivée des éoliennes.

D'où un déficit de fonctionnement. Le Conseil Communautaire s'est attaché depuis 4 ans à retrouver un équilibre par tous les moyens.

L'affectation des résultats de 2013 en 2014

Le Président rappelle que pour chaque budget (le principal comme les budgets annexes), les résultats de clôture de 2013 doivent être affectés en 2014 :

- le déficit ou excédent d'investissement de 2013 est reporté en 2014 (au compte 001),
- l'excédent de fonctionnement doit :
 - . prioritairement être capitalisé en recette d'investissement (Compte 1068) pour « combler » le déficit d'investissement corrigé des « restes à réaliser ».
 - . puis le solde affecté en recette de fonctionnement (compte 002)

Le Président présente ensuite l'affectation du résultat du budget principal :

BUDGET PRINCIPAL	Résultat de clôture 2012	Part affecté à l'investissement 2013	Résultat de l'exercice 2013	Résultat de clôture 2013	Affectations 2014
Investissement	- 286 538.49	-	- 288 331.57	-574 870.06	- 574 870.06 € au 001
Fonctionnement	87 488.85	0.00	- 52 651.21	34 837.64	+34 837.64 € au 002

NB : Reste à réaliser en Dépense d'investissement de 586 178.00 €
 Reste à réaliser en Recette d'investissement de 1 216 933.00 €

Mme Brun s'inquiète de l'augmentation des déficits d'investissements alors qu'il y a encore 586 000 € de restes à réaliser. Alexandre Duboc précise que le déficit 2013 soit 574 870.06 € + les restes à réaliser en dépenses de 586 178.00 € représentent 1 161 048.06 € de dépenses qui sont couverts par les restes à réaliser en recette qui sont de 1 216 933.00 €.

Mme Brun demande si ces recettes ne sont pas hypothétiques. Guillaume Rousset précise que les montants de recettes indiqués correspondent aux montants notifiés donc certains, mais qu'il y a un délai entre la réalisation des dépenses et le versement des subventions qui fait que les projets s'étendent sur plusieurs budgets.

Christian Maerten indique qu'il serait alors nécessaire de présenter des budgets en pluriannuel. Alexandre Duboc indique que la présentation sous forme CA et BP sur le même tableau permet un certain suivi.

Guy Goyon demande que les documents soient transmis avant la séance pour ce qui concerne les budgets, comme le font les communes. Le Président indique que cela est noté pour les années à venir et que pour 2014, en raison du délai entre les deux conseils communautaires d'installation et de budget, cela était difficile.

Accord unanime sur l'affectation des résultats du budget principal.

Il passe ensuite à l'affectation des résultats des autres budgets comme suit :

BUDGET OM	Résultat de clôture 2012	Part affecté à l'investissement 2013	Résultat de l'exercice 2013	Résultat de clôture 2013	Affectations 2014
Investissement	157.89	-	11 751.58	11 909.47	+11 909.47 € au 001
Fonctionnement	46 420.81	0,00	38 060.33	84 481.14	+84 481.14 € au 002

NB : Reste à réaliser en Dépense d'investissement de 10000.00 €
 Reste à réaliser en Recette d'investissement de 0.00 €

Accord unanime.

BUDGET STATIONS SERVICES	Résultat de clôture 2012	Part affecté à l'investissement 2013	Résultat de l'exercice 2013	Résultat de clôture 2013	Affectations 2014
Investissement	- 84 731.00	-	28 847.27	- 55 883.73	- 55 883.73 € au 001
Fonctionnement	24557.97	24557.97	(-) 40 846.09	(-) 40 846.09	(-) 40846.09 € au 002

NB : Reste à réaliser en Dépense d'investissement de 0,00 €
 Reste à réaliser en Recette d'investissement de 0,00 €

Le Président précise que le déficit de fonctionnement est dû à l'encaissement des recettes de décembre 2013 sur l'exercice 2014 soit environ 46000 € non perçus sur l'exercice. Il ajoute que le déficit d'investissement est comblé petit à petit par les excédents de fonctionnement.
 Accord unanime.

BUDGET CENTRE TOURISTIQUE	Résultat de clôture 2012	Part affecté à l'investissement 2013	Résultat de l'exercice 2013	Résultat de clôture 2013	Affectations 2014
Investissement	+184 148,18	-	(-) 2 318 407.05	(-) 2 134 258.87	(-) 2 134 258.87 au 001
Fonctionnement	-15 129,69	0.00	18 589.88	3460.19	3460.19 € au 1068 Et 0.00 au 002

NB : Reste à réaliser en Dépense d'investissement de 249 875.00 €
 Reste à réaliser en Recette d'investissement de 2 270 094,00 €

Accord unanime.

BUDGET PRESSE	Résultat de clôture 2012	Part affecté à l'investissement 2013	Résultat de l'exercice 2013	Résultat de clôture 2013	Affectations 2014
Investissement	-	-	(-) 34766.59	(-) 34766.59	- 34766.59 € au 001
Fonctionnement	-	-	2807.37	2807.37	2807.37 au 1068 0.00 au 002

NB : Reste à réaliser en Dépense d'investissement de 0,00 €
 Reste à réaliser en Recette d'investissement de 0,00 €

Le président précise que le déficit en investissement est dû à des subventions non encore versées pour 20 000 € et que le solde du déficit se comblera petit à petit avec les excédents de fonctionnement. Il ajoute que l'excédent de fonctionnement 2013 est modeste en raison du démarrage de l'activité en cours d'année et des frais de mise en route.

Jean-Louis Lenègre demande si le chiffre d'affaires augmente. Il est précisé que par rapport à l'exploitation de Mme Breuil, le CA est une fois et demie supérieur. Le Président rappelle à cette occasion qu'Ardes Communauté a repris ce commerce pour éviter sa disparition et que le but

est de rendre l'activité viable pour la reprise par un privé, auquel le commerce serait cédé à prix coutant par Ardes Communauté.

Jean-Louis Lenègre invite les communes membres d'Ardes Communauté à faire l'effort de se servir au bureau de presse. Alexandre Duboc rappelle que les communes bénéficient d'une remise de 30 % par rapport au prix public. Françoise Pelissier ajoute que les professionnels bénéficient également de 20 % de remise.

Accord unanime.

Grille de tarifs : évolutions pour 2014

Le Président présente ensuite les tarifs applicables en 2013 aux différents services gérés par Ardes Communauté et propose de les maintenir. Accord unanime sur le tableau des pages suivantes.

Régie	TARIFS en vigueur en 2013	Observations - nouvelles propositions
LOISIRS	<p>Centre de loisirs CLSH <u>Enfants 6 à 12 ans</u> Mercredi-petites et grandes vacances <430 - jour 3 € - ½ jour 1.50 € 430 à 600 - jour 5 € - ½ jour 2.50 € 600 à 840 - jour 7 € - ½ jour 3.50 € > 840 - jour 9 € - ½ jour 4.50 € + Principe d'un forfait Centre de loisirs à la semaine : la semaine pour le tarif de 4 jours Repas : 4 € <u>Mini camp :</u> <430 30 € 430 à 600 40 € 600 à 840 50 € > 840 60 € <u>Stage ski :</u> <430 50 € 431 à 599 55 € > 600 60 € <u>Centre de loisirs Périscolaire</u> <430 20 € le trimestre 430 à 600 30 € le trimestre 600 à 840 40 € le trimestre > 840 50 € le trimestre</p> <p>Réseau Lecture : Perte de carte : 1.50 € Pénalités de retard : 0.50 €/lettre rappel Réserv doc déjà emprunté : 0.50 €/doc</p> <p>Reprographie : Copie noire 0.05 € Copie couleur 0.50 € Impression noire 0.20 € Impression couleur 0.50 € Plastification 2.00 € Reliure (par la personne) 0.50 € Reliure (par le personnel) 3.00 € Fax (émission) 1.00 € Fax (réception) 1.00 € Massicot à disposition gratuit Numérisation gratuit Conception d'affiches et tracts associatifs gratuit</p> <p>Reprographie aux communes : Copie noire 0.017 € Copie couleur 0.080 €</p>	

STATION SERVICE	Carburants Marge au litre : 0,06 € Carte carburant prépayée 20 € 50 € 200 € 500 € Compresseur Gonflage 0,50 € Aspiration (5mn) 1 € Lavage Lavage (80s) 1 € Rinçage (160s) 1 € Rinçage 4x4 (120s) 1 € Finition (80s) 1 € Brosse (60s) 1 € Carte lavage (valeur 25€) 20 €	Ardes : 0.06 € pour Ardes Communauté Anzat : 0.015 € pour Ardes Communauté et 0.045 € pour le délégataire
BUS DES MONTAGNES	Lundis Ardes 2.50 € Aller 4.20 € Aller-Retour Mercredis Issoire - Clermont-Fd 1 ^{er} et 3 ^{ème} mercredi 4.20 € Issoire Aller 7 € Issoire Aller-Retour 7 € Clermont Aller 12 € Clermont Aller-Retour	La décision relève du CIAS
PORTAGE PRODUITS FERMIERS	Commande : 3 €	
PORTAGE DE REPAS	Repas : 7,50 €	La décision relève du CIAS : augmentation de 0.50 € validée par le CA
AIDE A DOMICILE	Prix coûtant : 20.78 €/h	La décision relève du CIAS qui s'appuie sur la tarification calculée par le Conseil général
DECHETTERIE	Artisans : 10 € de 0 à 5 m3 20 € de 5 à 10 m3	Gratuité pour les particuliers (principe de la TEOM)
PARC DE TRIAGE	La pesée au parc : 1 €	Décision en 2012 d'augmenter par tranche (décision mise en sommeil)
PONT BASCULE	La pesée au pont : 4 €	
CULTURE	Trois tarifs selon la « taille » des spectacles : 5 €, 10 €, 15 €.	

VEHICULES	<p>Renault Clio : 40 € / acte journalier Renault Trafic : - Peugeot Expert : - Fiat Scudo : - Renault Kangoo réfrigéré : - Mercedes Unimog 500 : - Mercedes U 1500 (le vieux) : - Mercedes Camion Actros : - Mercedes Camion Actros + remorque : - Man Camion Benne OM : - Remorque VL double essieu : -</p>	<p>Un tarif à l'acte de mise à disposition a été instauré à 40 € pour la Clio dans le cadre de la valorisation de l'usage qui en est fait par le CIAS pour le service d'aide à domicile.</p>
MATERIEL DIVERS	<p>Barnum 1 : gratuit Barnum 2 : gratuit Tables (10) : gratuit Grilles d'exposition : gratuit Vidéoprojecteur : gratuit</p>	<p>Le prêt est destiné aux associations, communes et partenaires de la communauté de communes pour un projet d'intérêt collectif et sur inscription préalable. Le montage/démontage est à la charge du bénéficiaire sauf pour des opérations pour lesquels Ardes Communauté est partenaire (avec le PNRVA, rallye handicapé, course cycliste...).</p>
LOCAUX DIVERS	<p>Cabinet d'infirmerie : 109,20 €/ mois Cabinet dentaire : 242,70 € / mois Cabinet Kinésithérapie : 307,20 € /mois Cabinet Kinésithérapie (avant reprise) : 230 € /mois Cabinet médecine générale n°1 (+WC) : 202,00 € / mois Cabinet médecine générale n° 2 : 178,00 € / mois Local Maison d'Assistante Maternelle : 732 € /trimestre Logement meublé : 450 € / mois (charge comprise) 20 € / nuit Logement non meublé : 300 € / mois (charges non comprise) 13 € / nuit Prestation « ménage » : 15 € / prestation Prestation « linge de maison » : 15€ / acte</p>	<p>Selon condition d'évolution indiciaire et de répartition des charges des baux de location.</p> <p><u>NB</u> : gratuité du cabinet n°2 pour interne stagiaire en formation dans l'attente d'un 2^e médecin.</p> <p><u>NB</u> : pour la MAM :</p> <ul style="list-style-type: none"> . gratuité en année 1, . au-delà de 5 700 heures / trimestre : 732 € / trimestre (plein tarif) . entre 2 400 et 5 699 heures / trimestre : 549 € / trimestre (75 % du plein tarif) . entre 2 400 et 5 699 heures / trimestre : 366 € / trimestre (50% du plein tarif) <p><u>NB</u> : pour le(s) logement meublé(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> . gratuité pour accompagner la préparation d'un projet d'installation ou pour accompagner un projet d'animation, de quelques jours à quelques semaines au maximum ; cette gratuité peut aussi s'appliquer aux médecins-stagiaires, ou tout autre stagiaire en rapport avec les compétences communautaires (caution à demander à hauteur de 1 mois de loyer). . tarif dégressif pour accompagner une installation d'une activité (économique, culturelle, touristique...) sur le territoire et qui nécessite au porteur de projet un logement (en attendant d'avoir le siens) : <ul style="list-style-type: none"> - les 3 premiers mois : gratuit (y compris les charges) - du 4^e au 12^e mois : 33% du tarif en vigueur - du 13^e au 18^e mois : 66 % du tarif en vigueur - ... puis : 100 % du tarif en vigueur

PRESSE	<p>Papeterie : (coef d'achat sur prix HT au public)</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Particuliers » coef. 0,60 ⇒ marge 40% et remise au client 0% - « Collectivités et étab.» coef. 0,90 ⇒ marge 10% et remise au client 30% - « professionnels » coef. 0,80 ⇒ marge 20% et remise au client 20% <p>Tampons : achat avec 30% de remise sur prix de vente HT au public</p> <p>Cartouches d'encre : achat à définir selon prix négocié</p> <p>Mobilier : 15% de marge sur devis négocié</p> <p>Librairie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « nouveautés » 30% de marge - « autres produits » 25% de marge <p>Cartes (postales, anniversaire,..):coef. 2 (marge 100%)</p> <p>Piles : coef. 1,8 (marge 80%)</p> <p>Confiseries :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Barres chocolatées : coef. 2 (marge 100%) - Bonbons : prix conseillé par fournisseur (marge variable selon prix conseillé de chaque produit)
--------	---

Pour la presse, le Président sollicite la délégation de fixer les tarifs, ce qui évite de réunir le conseil dès qu'un nouvel article est proposé. Accord unanime.

Sur le carburant, Eric Charroin regrette que, lors des fermetures ou congés de M. Vergne, la station de carburants ne soit pas accessible. Le Président rappelle qu'outre le service de carburants, l'opération avait aussi pour but de conforter le commerce sur la commune d'Anzat-le-Luguet. Guillaume Rousset précise que la délégation de service public sur la station d'Anzat autorise l'exploitant à se faire remplacer.

Sur les véhicules, Mme Brun demande si le prêt aux communes existe toujours. Bernard Veissière indique que c'est bien le cas, dans le cadre d'une convention simple. Jocelyne Mansana demande des précisions. Le Président indique que, pour les barnums ou les véhicules, les communes peuvent demander le prêt à Ardes Communauté et que les demandes sont traitées selon l'ordre d'arrivée.

Refacturation aux communes : montant pour 2014

En 2014 sont répercutées les dépenses réelles effectuées en 2013. Ce principe de refacturation aux communes de dépenses annexes aux compétences communautaires avait été acté en conseil du 16 mars 2011 et s'est mis en œuvre en 2011 sur le choix de la répartition égale pour chaque commune. Le Président précise qu'en 2013, la répartition a été revue sur la base de 30 % répartis selon le nombre d'habitants et 70 % de manière égalitaire.

Il propose de limiter en 2014, les refacturations aux mêmes natures de dépenses qu'en 2013 : le coût des repas et des transports du Centre de loisirs, le coût de pose-dépose des jalons. Accord unanime.

Il présente ensuite les dépenses 2013 concernées.

♦ « coût repas du Centre de loisirs »

En 2013, ce sont 519 repas pris par les enfants du centre de loisirs pour un coût total de 5 425 € auquel il faut déduire la participation des familles de 2052,00 € (4€/repas) soit un coût résiduel de 3373 €. (Rappel : 390 repas en 2012).

♦ « coût des transports du Centre de loisirs »

En 2013, le coût des transports des enfants du Centre de loisirs s'élève à 12414.59 €.

- 5760.00 € pour les sorties,
- 6654.59 € de salaires de chauffeurs

♦ « pose-dépose des jalons »

Temps de pose et dépose 2014 :

7 semaines à 35h à 3 agents

soit 840 h x 13€/h = 9 555 €

La refacturation aux communes se porte donc à :

	En 2011 (sur données de 2010)	En 2012 (sur données de 2011)	En 2013 (sur données de 2012)	En 2014 (sur données de 2013)
Repas clsh	1 490,00 € (2 693 € - 1 203 €)	1 315,00 € (3 099 € - 1 784 €)	2 808,00 € (4 368,00 - 1 560,00)	3373.00 €
Transport Clsh	7 390,99 €	5 385,90 €	8 021,58 €	12 414.59 €
Pose / dépose de jalons	10 920,00 €	9 555,00 €	9 555,00 €	9 555.00 €
Total pour les 15 communes	19 800,99 €	16 255,90 €	20 384,58	25342.59 €
Total refacturé à chaque commune	1 320,00 €	1 083,72 €	30 % en fonction du nb d'habitants 70 % de manière égalitaire	30 % en fonction du nb d'habitants 70 % de manière égalitaire

Soit :

Communes	Population	30 % fonction du nombre d'habitants (7602.77)	70 % de manière égalitaire (17739.81)	TOTAL PROPOSE 2014	Pour mémoire 2013
Anzat le Luguët	185	693.55	1182.65	1876.20	1509.00
Apchat	181	678.55	1182.65	1861.20	1509.00
Ardes	580	2174.36	1182.65	3357.01	2750.00
Augnat	129	483.61	1182.65	1666.26	1319.00
Chassagne	87	326.15	1182.65	1508.80	1209.00
Dauzat-sur- Vodable	93	348.65	1182.65	1531.30	1221.00
La Chapelle Marcousse	75	281.17	1182.65	1463.82	1172.00
La Godivelle	24	89.97	1182.65	1272.62	1019.00
Madriat	123	461.12	1182.65	1643.77	1300.00
Mazoirs	101	378.64	1182.65	1561.29	1252.00
Rentières	100	374.89	1182.65	1557.54	1258.00
Roche Charles Lameyrand	50	187.45	1182.65	1370.10	1099.00
St Alyre es Montagne	160	599.82	1182.65	1782.47	1435.00
St Hérent	98	367.39	1182.65	1550.04	1252.00
Ternant les Eaux	42	157.45	1182.65	1340.10	1080.00

Mme Mansana indique que cela représente une forte somme pour les petites communes. Bernard Veissière précise qu'il s'agit là de dépenses annexes aux compétences d'Ardes Communauté et que la mutualisation permet de diminuer la charge globale pour les collectivités. Il ajoute que la répartition adoptée en 2013 permet une certaine modulation mais que la solidarité entre les communes doit selon lui rester. Ainsi, la commune d'Ardes-sur-Couze, contribue le plus alors que les enfants d'Ardes ne sont pas concernés par les transports et/ou les repas du centre de loisirs.

Christian Maerten s'étonne de l'augmentation du cout. Le Président précise que 2013 a été la meilleure année du centre de loisirs, ce qui montre que le service répond à un besoin, même s'il y a un coût.

Après ce débat, l'accord unanime est donné sur les montants de refacturation aux communes.

Fiscalité : proposition pour 2014

Le Président rappelle ensuite les différents éléments de la fiscalité.

■ Les impôts économiques :

■ **CVAE** : La Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises ne peut être optimisée sur décision communautaire.

2011 / 9 809 € notifié	
2012 / 16 704 € notifié	
2013 / 18 978 € notifié	
2014 / 21 210 € prévu	<u>Soit + 2 232 €</u>

■ **IFER** : L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux ne peut également être optimisée sur décision communautaire.

2011 / 116 543 € notifié	
2012 / 114 465 € notifié	
2013 / 120 196 € notifié	
2014 / 121 758 € notifié	<u>Soit + 1 562 €</u>

■ **CFE** : (Contribution Foncière des Entreprises)

Le Président rappelle l'historique :

2011 / 23,16 % x bases de 590 446 = 136 747 €

2012 / 25,42 % x bases de **601 100** = 152 799 €

2013 / 26,45 % x bases de **231 300** = 61 099 € prévu.

Soit - 91 700 € avec compensation de l'état de 11 434 € et 19 090 € (car exonération de l'entreprise ayant repris Arvie).

Le Président indique que le conseil peut agir sur cet impôt : le taux maximum autorisé pour Ardes Communauté en 2014 est de 26,75%. Il propose de valider ce taux (26.45 % en 2013). Accord unanime.

Ceci donnerait dont en 2014 : 26,75 % X bases de 231 800 = 62006.50 €

■ **Allocations compensatrices** : les « Allocations compensatrices » versées par l'Etat à Ardes Communauté représentaient 47 557 € en 2013 (21 656 € en 2012 et 27 590 € en 2011) et sont de 42631 € en 2014

soit - 4926 €.

■ **Rappel FNGIR** : Suite à la réforme fiscale de 2010, le montant de « Fond National de Garantie Individuel de Ressource », FNGIR se traduit par un prélèvement de l'Etat sur nos ressources de 194 236 € en 2014 (estimation).

■ Les impôts « ménages » :

Le Président rappelle les éléments de 2013 :

Taxe d'Habitation : 13,00 % x bases de 1 925 818 = 250 356 €

Taxe sur le Foncier Bâti : 2,68 % x bases de 1 963 290 = 52 616 €

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 15,52 % x bases de 546 340 = 84 792 €

Total perçu : **387 764 €**

Pour 2014, il propose les deux hypothèses suivantes :

Proposition 1 : Maintien des taux

Avec l'augmentation des bases, mécaniquement, le produit évolue comme suit :

TH	13,00 %	x bases de 1 950 000	= 253 500 €
TFB	2,68 %	x bases de 1 981 000	= 53 091 €
TFNB	15,52 %	x bases de 550 900	= 85 500 €
Total perçu de : <u>392 091 €</u>			

Proposition 2 : Si produit attendu supérieur de 20 000 € à l'année 2013

Alors le calcul du « coefficient de variation professionnelle » est de 412 091 € / 392 091 € = 1,051008 ... à multiplier aux taux 2013 soit :

TH	13,66 %	x bases de 1 950 000	= 266 370 €
TFB	2,81 %	x bases de 1 981 000	= 55 666.10 €
TFNB	16.31 %	x bases de 550 900	= 89 851.79 €
Total perçu de : <u>411 887.89 €</u>			

Le conseil communautaire décide le maintien des taux.

■ Taxe de séjour :

Le Président rappelle que la taxe de séjour est harmonisée avec les 7 autres communautés de communes du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud. Après débat, Cyril Portefaix fait remarquer que la catégorie 3* et + doit être remplacée par 4* et +.

Par ailleurs, il n'existait pas de tarifs pour les villages vacances de 4* et +. Il est proposé de garder un tarif à 0.50 € par personne et par nuit. Les tarifs seraient donc les suivants :

Type d'hébergement	non classé	1 *	2 *	3 *	4 * et +
hôtel	0,30 €	0,40 €	0,50 €	0,60 €	0,70 €
meublé, chambre d'hôte, gîte	0,30 €	0,40 €	0,50 €	0,60 €	0,70 €
camping-caravaning	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,30 €	0,30 €
village-vacances	0,30 €		0,50 €		0.50 €
autre	0,30 €	-	-	-	-

Les exonérations resteraient les suivantes :

- les enfants de moins de 13 ans
- les mineurs en vacances dans un centre de vacances collectifs d'enfants homologué
- les fonctionnaires et agents de l'état appelés temporairement dans une station pour l'exercice de leurs fonctions
- les bénéficiaires des aides sociales : (Code de l'action sociale et des familles)
- les personnes âgées qui bénéficient d'une aide à domicile
- les personnes handicapées
- les personnes en Centres pour handicapés adultes
- les personnes en Centres d'hébergement et de réinsertion sociale

Accord unanime sur le maintien de la taxe de séjour à son niveau actuel avec les mêmes exonérations.

■ La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :

Le Président indique qu'une évolution est indispensable mais qu'elle ne sera pas suffisante. Il précise qu'il anticipe sur la présentation du budget du service « Ordures ménagères » mais que la TEOM est la seule recette de ce budget sur laquelle le Conseil a un pouvoir de décision.

Il rappelle qu'en 2013, la baisse de 18,50 % à 18,25% avait été actée compte-tenu des perspectives possibles d'optimisation du service : passage à trois tournées, nouveau barème d'écoemballages, améliorations des efforts de tri de chacun.

Il constate que ces perspectives ne sont pas atteintes et notamment que le tonnage d'OMR augmente : 680 tonnes en 2013 au lieu de 620 en 2012. En 2014, le volume est estimé à 700 tonnes.

Il ajoute que le coût de traitement de Vernéa est supérieur à celui existant : 90 €/t en 2012, 108 €/t en 2013, et 153 €/t prévu en 2014. Ces deux éléments engendrent une augmentation de dépenses de 35000 € (TTC) environ.

D'autre part, le Président précise que le VALTOM, en reprenant diverses missions / actions ou prestations en sa charge directe, augmente sa contribution de façon significative : de 6,82 € H.T. par habitant en 2013, le tarif 2014 passe à 26 € H.T. par habitant. Ceci engendre une dépense supplémentaire de 44000 € environ (TTC).

année	Bases fiscales de l'Etat	Taux d'Ardes Co.	Produit perçu
2003		11,20%	134 806 €
2004	1 244 301	10,80%	134 806 €
2005	1 287 172	11,20%	146 031 €
2006	1 344 189	12,90%	173 400 €
2007	1 403 934	15,50%	216 333 €
2008	1 441 778	17,00%	245 102 €
2009	1 496 028	18,00%	269 285 €
2010	1 532 259	18,50%	283 467 €
2011	1 599 864	18,75%	299 974 €
2012	1 636 376	18,50%	302 729 €
2013	1 693 336	18,25%	309 034 €
2014	1 705 663	18,25%	311 283 €
		18,75%	319 811 €
		19,25%	328 500 €
		19,50 %	332 605 €
		19,75 %	336 868 €

Enfin, il précise que les emplois nécessaires au service bénéficiaient pour 4 d'entre eux d'aides de l'état (CAE / Contrats d'avenir). En juillet 2014, deux de ces emplois ne seront plus aidés (fin de la période maximale de 2 ans), ce sont 10 000 € de recettes en moins en 2014 (20000 € à compter de 2015). Il conclut donc à une dépense supplémentaire structurelle de 100 000 € / an.

Pour 2014, le Président indique que le nouveau déficit structurel de 100 000 € du service O.M. peut être comblé par :

- Un excédent de fonctionnement reporté de 84 000 €
- Le transfert du poste de Thierry Infante sur le budget principal à partir de mai. En effet, celui-ci travaille à différents services et entretien des biens intercommunaux, etc. L'attribution de sa charge de rémunération sur le budget principal apparaît cohérente avec les missions effectuées.
- Une modification du taux de T.E.O.M : la commission « Vie intercommunale et moyens associés » propose donc de passer le taux de T.E.O.M à 19,25 %. Cette recette est nécessaire au maintien du service.

Il propose au vote le taux de 19,25 % soit une augmentation de 1% qui représente environ 17 000 € de recettes supplémentaires nécessaires à l'exécution du service.

Guy Goyon indique que le système de la TEOM n'est pas juste car ce ne sont pas ceux qui produisent le plus qui payent. Il est rappelé que trois systèmes sont possibles : la TEOM, la redevance et la facturation au poids. Cette dernière amènerait des investissements trop importants pour Ardes Communauté. La redevance quant à elle n'est pas traitée par le trésor public et il y aurait alors nécessité de recruter pour gérer cette facturation. Guillaume Rousset ajoute que la TEOM permet de mettre à contribution aussi les résidents secondaires, qui sont nombreux sur le territoire.

Frédéric Chabrilat demande comment sont traités le parc animalier et le centre touristique qui génèrent beaucoup de déchets. Il est précisé que le traitement doit être le même pour tous et que, dans le cas du centre touristique, VPTI rembourse à Ardes Communauté la TEOM.

Françoise Pelissier propose qu'un courrier de sensibilisation soit fait à la population. Ce principe est acté.

Le Président met au vote le taux de TEOM à 19,25 %. Celui-ci est adoptée par 22 voix pour et 3 voix contre (Frédéric Chabrilat, Pascale Brun, Eric Charroin). Le Président demande à la commission « Environnement et Transition Energétique » d'étudier le fonctionnement actuel du service, de quantifier

les besoins et de proposer toute solution pour améliorer le service aux besoins dans un contexte budgétaire tendu.

Votes des comptes de gestion, comptes administratifs et budgets primitifs

(voir documents détaillés remis le jour de réunion)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil communautaire déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2013 par le receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité, les comptes administratifs et de gestion sont approuvés pour le budget principal et les budgets annexes « Ordures ménagères », « Carburants », « Centre touristique », « Presse » et « SPANC » (une seule écriture en 2013 : virement de l'excédent de clôture en recette du budget principal).

A la majorité le Budget principal primitif 2014 est approuvé (Abstention de Pascale Brun).

A la majorité, le Budget primitif du Centre Touristique 2014 est approuvé (Vote contre de Pascale Brun).

A l'unanimité, les budgets prévisionnels annexes sont approuvés à savoir « Ordures ménagères », « Carburants », « Presse ».

Résumé budgétaire :

<i>Nature du budget et section de fonctionnement ou section d'investissement</i>		Compte Administratif 2013	Budget Prévisionnel 2014
Budget Principal	Fonc.	Dépenses : 1 162 742.69 Recettes : 1 110 091.48	Dépenses : 1 235 536.21 Recettes : 1 235 536.21
	Inv.	Dépenses : 1 922 068.25 Recettes : 1 633 736.68	Dépenses : 1 695 811.06 Recettes : 1 695 811.06
Budget Ordures ménagères	Fonc.	Dépenses : 343 009.95 Recettes : 381 070.28	Dépenses : 474 769.72 Recettes : 474 769.72
	Inv.	Dépenses : 12 553.40 Recettes : 24 304.98	Dépenses : 36 685.58 Recettes : 36 685.58
Budget Carburants	Fonc.	Dépenses : 424 322.81 Recettes : 380 476.72	Dépenses : 522 343.96 Recettes : 522 343.96
	Inv.	Dépenses : 8 222.66 Recettes : 37 069.93	Dépenses : 66 887.62 Recettes : 66 887.62
Budget Centre touristique	Fonc.	Dépenses : 163 786.69 Recettes : 182 376.57	Dépenses : 224 264.00 Recettes : 224 264.00
	Inv.	Dépenses : 2 908 297.46 Recettes : 589 890.41	Dépenses : 2 473 554.19 Recettes : 2 473 554.19
Budget Presse	Fonc.	Dépenses : 102 021.60 Recettes : 104 828.77	Dépenses : 111 530.70 Recettes : 111 530.70

	Inv.	Dépenses : 34 766.59	Dépenses : 35 766.59
		Recettes : 0.00	Recettes : 35 766.59

Partenariat avec EOLFI

Reporté

Avenant à la convention avec VPTI

La convention de gestion prévoyait qu'un seul abonnement d'eau et un seul abonnement d'électricité seraient pris pour le site du centre touristique (y compris la salle multi-activité et le garage).

VPTI est le titulaire de ces abonnements et il semble nécessaire désormais de préciser les modalités de refacturation de ces charges à Ardes Communauté.

Le Président propose que les consommations soient refacturées au réel et de payer les abonnements au pro-rata des consommations. Autrement dit, si les consommations du garage et de la salle multi-activité représentent 20 % du total des consommations, Ardes Communauté paiera également 20 % de l'abonnement. Accord unanime.

Avenant au contrat de concession avec Weya

Le Président rappelle qu'une chaudière mobile a dû être installée au centre touristique dans l'attente du raccordement de la chaudière bois et notamment afin de prémunir le chantier contre d'éventuels risques de gel.

Cette location représente un coût de l'ordre de 16 705.46 € TTC.

Ardes Communauté a négocié le paiement de cette location afin de ne pas avoir une charge importante à payer en un exercice. Elle a donc proposé à Weya de renoncer à la redevance prévue à hauteur d'1 % du chiffre d'affaires. Ceci correspondrait à une durée de 10 ans au maximum (jusqu'à concurrence du montant dû augmenté de frais financiers dû à l'étalement dans le temps soit : 23500 € TTC). En contrepartie, dès signature de l'avenant, Weya s'engage à effectuer la modification des tuyaux du garage. Le Président demande l'autorisation de signer l'avenant correspondant. Accord unanime.

Subventions

Versement : conformément au vote du budget ci-avant, le festival du film d'Apchat bénéficie d'une subvention de 4000,00 € qui lui sera versée prochainement.

Demande : suite aux décisions du conseil communautaire du 5 mars dernier, approuvant l'achat d'une boîte noire pour les spectacles et validant différents premiers événements culturels, suite à l'autorisation donnée au Président de solliciter les subventions possibles, un dossier Leader a été déposé pour un montant demandé de 10342.00 € sur un montant total de dépenses de 22149.29 € H.T.

Questions diverses

Le Président rappelle les dates suivantes :

- 1^{ère} Conférence des maires, organisée par le Pays d'Issoire Val d'Allier Sud, le 17 mai 2014 de 9h à 12h à la salle multi-activité du centre touristique
- Journée des élus d'Ardes Communauté, le 21 juin 2014. Le Parc des Volcans pourrait intervenir pour présenter ses actions.
- 2^{ème} Conférence des maires, le 28 juin 2014 de 9h à 12h à Parent.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17h30.